

**DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE ROSNAY – 85320**

D45-2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf du mois de décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Rosnay, dûment convoqué le 5 décembre s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Rosnay, sous la présidence de Madame AULNEAU Bergerette, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 13

Présents : 7

Votants : 11

Étaient présents : Mme Bergerette AULNEAU, M. Hubert MACQUIGNEAU, Mme Hélène HERBRETEAU, Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE, M. Christian JARD, M. Fabien MURAIL, M. Nicolas TASSAUX.

Absents excusés : M. Éric REVERSEAU (pouvoir à M. Hubert MACQUIGNEAU), M. Christophe AUBIN (pouvoir à M. Christian JARD), M. Mathieu GREFFARD (pouvoir à Mme Hélène HERBRETEAU), Mme Virginie JOGUET, Mme Magaly JOLY-DOMINÉ (pouvoir à Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE), M. Gérald RIVOISY.

Secrétaire de séance : Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE

Date de convocation du conseil municipal : Le 5 décembre 2025.

Demande d'exonération partielle location de la salle polyvalente

Rapporteur : Mme le Maire

Mme MARTIN Esméralda a loué la salle polyvalente de Rosnay pour l'anniversaire de sa fille, le week-end du 15 et 16 novembre 2025.

À l'issue de la réservation, Mme MARTIN a adressé un courrier à la Mairie pour lui faire part des désagréments rencontrés à l'occasion de cette location, à savoir :

- Coupure d'électricité prématurée à 1h10 au lieu de 2h30 comme indiqué dans le règlement

Du fait de l'arrêt prématuré de la soirée, et du paiement d'un DJ jusqu'à 2h00 du matin, elle demande une réduction sur le tarif de la location.

Afin de répondre à la demande, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer le tarif Commune d'une montant de 180 € + 51 € pour le chauffage, Mme MARTIN étant résidente hors commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Accède à la demande de Mme MARTIN**
- Applique le tarif « Rosnay » à savoir 180 € et 51 € de chauffage pour la location du week-end du 15 au 16 novembre
- **Autorise** Mme le Maire à entamer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Bergerette AULNEAU



Le Secrétaire de séance,
Mme Emmanuelle GALERNEAU-BESSE



Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération transmise en Préfecture le et affichée le